

Groupe thématique « Innovation » de l'AIMS¹

Appel à communications

« Innovation environnementale et développement durable »

Journées de Lyon, 15 et 16 septembre 2016

Si les préoccupations concernant le changement climatique ont un fort écho lié à l'actualité, il ne faudrait pas laisser de côté les autres enjeux relevant de la préservation de l'environnement. L'innovation est présentée à juste titre comme un moyen puissant pour solutionner la question des rejets des gaz à effets de serre et plus généralement de la détérioration de la qualité l'environnement (Aghion *et al.*, 2013 ; Veugelers, 2012).

Depuis le travail de Kemp et Foxon (2007) on considère que l'innovation environnementale, dite aussi propre, ou verte, définie de façon très générale, « *correspond à la production, l'assimilation ou l'exploitation d'un produit, d'un procédé de production, d'un service ou d'une méthode de management qui est nouvelle pour l'entreprise (ou plus généralement une organisation) visant à une réduction des risques environnementaux, d'une pollution ou d'autres impacts négatifs de l'usage de différentes ressources (y compris l'énergie)* ». L'innovation environnementale s'insère ainsi dans une problématique plus large celle d'une croissance propre, respectueuse de l'environnement, en bref du développement durable.

L'innovation environnementale, technologique ou non, a fait l'objet de nombreuses investigations au niveau des entreprises (Mazzanti et Zoboli, 2009 ; Triguero *et al.*, 2013 ; Ziegler, 2013). Ses déterminants (ou *drivers*) sont aujourd'hui mieux connus grâce notamment aux enquêtes communautaires sur l'innovation (en particulier l'enquête CIS 2008). Bien que les recherches dans cette direction ne soient pas consensuelles l'analyse montre le rôle complexe du poids de la réglementation (Florida, 1996 ; Horbach, 2008), des taxes (Aghion *et al.*, 2013), des incitations à la recherche-développement (Acemoglu *et al.*, 2009) ou des mesures volontaires des entreprises (Bansal et Roth, 2000). Les innovations dans les technologies propres sont souvent la résultante de réglementations plus strictes et d'une stratégie en termes de réduction des coûts (Frondel *et al.*, 2007). Il y a donc nécessaire complémentarité entre les différents éléments tirant l'innovation environnementale (Aghion *et al.*, 2009 ; Bosetti V. *et al.*, 2009).

¹ Il s'agit de la septième manifestation. La première journée a été organisée en 2008 à Annecy sur « L'analyse des tensions exploration/exploitation » ; la seconde en 2010 à Caen sur « L'Open Innovation » ; la troisième en 2011 à l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines sur « Connaissances et Innovation » ; la quatrième en 2013 à Nice sur « Capacités Dynamiques et Innovation » ; la cinquième en 2014 à Luxembourg sur « Le management de l'innovation à l'heure de la nouvelle ère numérique » ; la sixième à Strasbourg sur « Le management de l'innovation : Où en sommes-nous ? Où allons-nous ? ».

Ses conséquences donnent lieu à débat. L'hypothèse dite de Porter et van der Linde (1995) décrivant la possible rentabilité pour l'entreprise de telles innovations souvent déclenchées par une réglementation plus contraignante en constitue un excellent exemple. En parallèle s'approfondissent des éléments relevant de la Gestion environnementale (Richard et Picot, 2014), allant de la conception verte des produits aux différents systèmes d'éco-management. L'existence d'une certification (ISO 14001) aide à mettre en place des pratiques et des systèmes en faveur de l'environnement. Un schéma d'audit européen (EMAS) destiné à améliorer les performances environnementales a également vu le jour.

Des travaux plus récents prennent pour objet l'innovation soutenable (*sustainable innovation*) qui associe innovation environnementale et innovation sociale au sein des firmes (Ketata *et al.*, 2014). Le rapprochement avec les démarches de type RSE est alors immédiat puisqu'elles incluent des pratiques en faveur des parties prenantes et de l'environnement (certains ne les distinguent d'ailleurs pas du développement durable).

Dans ce contexte les journées AIMS visent à faire le point sur les multiples facettes de l'innovation environnementale entendu au sens large, ses déterminants, ses conséquences. Toute contribution traitant de l'innovation environnementale dans une perspective économique ou de management est éligible. On donne ici une liste de thèmes possibles et donc non exhaustive:

- Les modèles et schémas d'innovation (y compris les modèles de Management) construits pour l'innovation « tout court » restent ils pertinents ?
- L'innovateur environnemental est-il un innovateur persistant ?
- Quelle complémentarité entre les différentes formes d'innovation technologique et non technologique.
- Modèles et schémas du management de l'innovation environnementale.
- L'innovation soutenable : analyse conceptuelle et empirique.
- Quel est l'impact de la RSE (et plus généralement des mesures volontaires) sur l'échelle et la variété des pratiques environnementales des firmes.
- Les compétences pour innover dans le domaine de l'environnement et le développement durable.
- Les problématiques des partenariats et de coopération dans l'innovation environnementale et sociétale.
- RSE, éthique et développement durable.
- L'intégration des risques environnementaux et sociétaux dans le processus d'innovation.
- Les implications stratégiques et organisationnelles de l'éco-conception.
- L'apport des TIC au développement durable.
- La notion de performance environnementale.
- L'innovation frugale et innovation environnementale.
- Les questions de propriété intellectuelle associées à la protection d'environnement.
- *Path-dependence* et *learning* dans les technologies environnementales.

Procédure et calendrier de soumission des propositions de communication

La sélection des communications se fera sur la base d'un **résumé étendu**. Les résumés soumis devront suivre le modèle suivant :

- 1) contexte, problématique et intérêt de la recherche ;
- 2) cadre théorique de la recherche, positionnement par rapport à la littérature existante ;
- 3) méthodologie de la recherche ;
- 4) résultats envisagés et contributions potentielles.

Les intentions de communication feront 3 000 mots maximum (bibliographie comprise), Microsoft Word (ou pdf), format A4, double interligne, justifié, Police Times New Roman, taille des caractères 12.

Les documents devront être anonymes à l'exception de la première page qui doit comporter :

- le titre de la communication,
- les auteurs et leur affiliation, ainsi qu'un court résumé (150 mots maximum)
- cinq mots-clés (maximum).

Calendrier

Date limite de soumission des résumés étendus : **30 avril 2016**

Le retour des avis du Comité Scientifique aux communicants se fera avant le **30 juin 2016**

La version finale devra être envoyée pour le **3 septembre 2016**

Les résumés et les versions finales sont à envoyer par courriel à l'adresse suivante : esdes.recherche@univ-catholyon.fr

Frais d'inscription

Date limite pour inscription :

Les frais d'inscription sont de 70 euros par participant. Ces frais couvrent les déjeuners du 15 et 16 septembre, le dîner du 15 septembre nécessite un supplément de 30 euros.

Direction scientifique de la conférence

Christian Le Bas, Professeur d'Économie, ESDES, Business School of UCLy.

Courriel : clebas@univ-catholyon.fr

Comité scientifique (encore provisoire)

Cécile Ayerbe, Université de Nice ; **Pierre Barbaroux**, Centre de Recherche de l'Armée de l'Air, Salon-de-Provence ; **Pierre-Jean Barlatier**, CRP Tudor / LIST Luxembourg Institute of science and technology ; **Sihem Ben Mamoud-Jouini**, HEC Paris ; **Rachel Bocquet**, Université Savoie Mont Blanc ; **Sébastien Brion**, Université de Savoie ; **Thierry Burger-Helmchen**, BETA-Université de Strasbourg ; **Valérie Chanal**, Université de Grenoble ; **Florence Charue-Duboc**, CRG Polytechnique ; **Virgile Chassagnon**, Université de Grenoble 2, ESDES-Business School of UCLy ; **Vincent Chauvet**, Université de Toulon-Var ; **Patrick Cohendet**, BETA-Université de Strasbourg et HEC Montréal ; **Pascal Corbel**, Université Paris Sud ; **Rani Dang**, Université de Nice ; **Albert David** (Université Paris Dauphine) ; **Valentina De Marchi** (University of Padova, Italie) ; **Fabrice Galia**, ESC Dijon-Bourgogne ;

Gilles Garel (CNAM) ; **Cédric Gossart** Télécom École de Management ; **Claude Guittard**, BETA-Université de Strasbourg ; **Naciba Haned**, ESDES-Business School of UCLy ; **Bernard Haudeville**, Université d'Aix-Marseille ; **Caroline Hussler**, Université de Lyon 3 ; **Blandine Laperche**, Université du Littoral ; **Patricia Laurens**, Université Paris-Est, CNRS ; **Pascal Le Masson**, CRG Ecole Polytechnique Paris ; **Pascal Lièvre**, Université d'Auvergne, ESC Clermont ; **Stéphane Lhuillery**, ICN Business School, BETA ; **Ulrike Mayrhofer**, IAE Lyon, Université Jean Moulin Lyon 3 ; **Massimiliano Mazzanti** (Université de Ferrare, Italie), **Sophie Mignon**, Université Montpellier 2 ; **Liliana Mitkova**, Université de Marne-la-Vallée ; **Caroline Mothe**, Université de Savoie ; **Nicolas Poussing**, LISER, Luxembourg ; **Claude Paraponaris**, Université d'Aix-Marseille ; **Julien Pénin**, BETA-Université de Strasbourg ; **Francesco Quatraro** (University of Torino and Collegio Carlo Alberto, Université de Nice), **Véronique Schaeffer**, BETA-Université de Strasbourg ; **Eric Schenk**, BETA-INSA Strasbourg ; **Bérangère Szostak** (Université Lyon 2, Laboratoire COACTIS), **Albéric Tellier**, Université de Caen ; **Catherine Thomas**, Université de Nice ; **Marie-France Vernier**, ESDES-Business School of UCLy ; **Dominique Wolff**, ESCM.

Comité d'organisation

Christian Le Bas, ESDES-Business School of UCLy.

Virgile Chassagnon, ESDES-Business School of UCLy.

Naciba Haned, ESDES-Business School of UCLy.

Marie-France Vernier, ESDES-Business School of UCLy.

Anne Deshors, ESDES-Business School of UCLy.